



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fizakana - Fianandrahana - Fandrosoana

**MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

ARRETE N° 1445/2016-MESupReS

Portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de Technologie d'Ambositra (IST-A).

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°2004-004 du 26 juillet 2004 modifiée par la loi n°2008-011 du 17 juillet 2008 portant orientation générale du système d'Education, d'Enseignement et de Formation à Madagascar ;

Vu le décret n°2010-128 du 11 mars 2010, modifiant certaines dispositions du décret n°2001-172 du 28 février 2001 portant refonte du décret n°92-688 du 12 juillet 1992 portant création et organisation générale des Instituts Supérieurs de Technologie (IST) ;

Vu le décret n°2012-899 du 09 octobre 2012 portant ouverture de l'Institut Supérieur de Technologie d'Ambositra (IST-A) ;

Vu le décret n° 2014-634 du 03 juin 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ainsi que l'organisation générale de son Ministère ;

Vu le décret n° 2016-250 du 10 avril 2016 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2016-265 du 15 avril 2016, modifié et complété par le décret n° 2016-400 du 11 mai 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement ;

ARRETE :

Article premier. - Sont nommés membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur de Technologie d'Ambositra (IST-A) :

Président : M. RAKOTOVAO Hanitrana Jean Louis, Directeur Général des Orientations Stratégiques et des Affaires Sociales du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Membres :

Au titre du Ministère des Finances et du Budget :

- M. RAKOTONANDRASANA Herilala, Chef SREB,
- Mme. RAJAONARIVONY Felana Safidimanandaza, Fondé de Pouvoir.

Au titre du représentant de la Chambre de l'Artisanat Ambositra :

- M. RAZAFINDRABE Jean Richard Benoit.

Au titre du représentant de l'Association FATARA :

- M. RATSIMBAZAFY Ernest.

Au titre du représentant du Centre Vohitry ny TEknika ho an'ny TAntsaha :

- M. RAKOTOARINALA Daniel.

Au titre du représentant de l'Académie Malgache :

- M. RAFAMANTANATSOA Jean Gervais.



Au titre du représentant de l'Université de Fianarantsoa :

- M. RAMPAMANTANANTSOA Fontaine, Président de l'Université de Fianarantsoa.

Au titre du représentant de l'autorité Locale :

- M. RAKOTOMANAKIARANA Tsimihonoraibe Joël, Chef de Région.

Article 2.- Toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté sont et demeurent abrogées.

Article 3.- Le présent arrêté sera communiqué et enregistré partout où besoin sera.

**COPIE CONFORME
à L' ORIGINAL**

Antananarivo, le 17 AOUT 2016

**Copie Certifiée
Conforme à l'original**
Le Chef du Service de la Législation,
de la Documentation et de Contentieux



**BEZARA
Fenomeze Julio**



BEZARA MANERA Marie Monique



BEZARA JACNA Jean Marie

BEZARA JACNA Jean Marie